



## DEMARRAGE DE TRAVAUX DE REPRISE COMMUNE DE MONTSINÉRY-TONNÉGRANDE

Établissement Public  
Foncier et d'Aménagement  
de la Guyane

La Fabrique  
Amazonienne  
14, Esplanade de la cité  
d'affaire  
CS 30059  
97351 MATOURY

[www.epfag.fr](http://www.epfag.fr)

Agence Manifeste

Rachel BRUNELLA

[rachel.brunella@manifeste.fr](mailto:rachel.brunella@manifeste.fr)

Port : 06 21 03 08 30

Tél : 01 55 34 99 84

Service communication

Clara CLET

Responsable de la  
communication

0594 38 77 03

[communication@epfag.fr](mailto:communication@epfag.fr)

[r](http://www.epfag.fr)

Dans le cadre des travaux de reprise des aménagements de la 1<sup>ère</sup> tranche de la ZAC de Montsinéry, l'Établissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane (EPFAG) et la Mairie de Montsinéry-Tonnégrande vous informent du démarrage de :

- Réaménagement de l'avenue de l'éducation par :
  - la sécurisation du fossé central d'eaux pluviales (busage des 3 sections à ciel ouvert) ;
  - création de nouvelles places de stationnement paysagées.
- Travaux d'aménagement de l'entrée de l'avenue du Collège



Ces travaux interviendront à compter du **mardi 17 novembre 2020**, pour une durée d'**environ 1 mois et 2 semaines**.

Les travaux se dérouleront :

- du lundi au jeudi de 7h00 à 16h00 et
- le vendredi de 7h00 à 12h00.

Durant cette période, la circulation sera perturbée dans les 2 sens sur l'Avenue du Collège et l'Avenue de l'Education via des restrictions de circulation (alternat, déviations) qui évolueront en fonction de l'avancement des travaux.

Les usagers sont invités à la plus grande prudence à l'approche et dans la zone de travaux, ainsi que sur les déviations empruntées, pour leur propre sécurité et celle des intervenants. Il est notamment rappelé la nécessité de respecter la signalisation temporaire qui sera mise en place.

Les entreprises mettront tout en œuvre afin que les gênes occasionnées par ces travaux soient les plus réduites possibles.

Contact : M. Frantz CASSEUS - 0594.38.71.57 / Portable 0694 31.37.33  
Mail : [urbain@epfag.fr](mailto:urbain@epfag.fr)

[Twitter : @EpfaGuyane](#)

[Site : www.epfag.fr](http://www.epfag.fr)

---

**À propos de l'EPFA Guyane :** créé en 1996, l'EPAG (Établissement Public d'Aménagement de Guyane) a changé de statut au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour devenir un EPFA (établissement public foncier et d'aménagement). Il est dirigé par Denis Girou, IGPEF. Rodolphe Alexandre, Président de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), a été élu président du conseil d'administration. L'EPFA Guyane, établissement public de l'état à statut particulier, s'inscrit dans une perspective de développement cohérent et durable du territoire, adapté aux spécificités amazoniennes.

**Sa mission s'articule autour de trois axes :**



**faire la ville amazonienne durable et contribuer au développement économique** dans le cadre de sa mission d'établissement public d'aménagement ;



**maîtriser le foncier** pour les projets publics de demain dans le cadre de sa mission d'établissement public foncier ;



**participer au développement agricole** de la Guyane dans le cadre de sa mission de SAFER.

Une opération d'intérêt national, OIN, à laquelle les élus de Guyane ont été associés, a été instaurée par décret le 14 décembre 2016. Elle s'organise autour de trois bassins d'urbanisation : Saint-Laurent du Maroni et Mana, Kourou, la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, représentant 24 secteurs géographiques différents. **La Guyane est la première opération d'intérêt national ultramarine.** Elle sera mise en œuvre par l'EPFA Guyane. Pour mener à bien l'aménagement des secteurs de l'OIN, l'établissement sera doté de 1 500 hectares de foncier appartenant à l'État et a reçu un financement de 7,7 millions d'euros pour conduire les études nécessaires aux futures opérations.